



Partage des biens après un divorce

Par **laeti34**, le **24/08/2013** à **11:01**

Bonjour,

je me suis séparée avec mon ex mari suite à des violences conjugales très violentes au point où la police m'a demandé de fuir avec mes enfants ce que j'ai fait du coup je suis partie sans rien même au niveau papier.

Là je suis divorcée à l'amiable et je dois faire le partage des biens ,seulement je n'ai rien comme papier mon ex mari les a tous et vu qu'il a menti à la juge sur sa situation pour pas payer de pension,les dettes que les administrations lui réclamaient et 'en passe (du coup ses personnes se sont retournées vers moi vu qu'à l'époque j'étais toujours marié (il a fait trainer la procédure en se manifestant jamais auprès de son avocat alors qu'il avait déjà refondé une famille,quitté le département...)

dans ce partage des biens il y a une voiture achetée en commun,des frais de donation pour un terrain en Martinique payé en commun,des frais pour ce terrain payé en commun...de plus vu que j'ai dû payer ses dettes,qu'il a vidé les comptes de mes fils,qu'il m'a encaissé ma prime de l'emploi versé par les impôts alors que nous étions séparés,que j'ai dû payer ses dettes...puis je les réclamer pendant le partage des biens et vu que je n'ai plus de papier pour justifier nos achats en commun et vu que je doute de sa bonne foi,est ce que je peux quand même faire la procédure via notaire pour ce partage ou ça servira à rien
cordialement